

Exposition au monoxyde de carbone lors d'utilisation de chariots automoteurs gaz

01/2023

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore et incolore dégagé notamment lors des phases de combustion de moteurs gaz.

La Carsat alerte à la suite de pics de concentration de monoxyde de carbone mesurés dans l'atmosphère et sur les caristes au sein de locaux où des chariots automoteurs à gaz étaient utilisés.

Conséquences Santé & Sécurité au Travail

Le monoxyde de carbone (CO) pénètre par les voies respiratoires, franchit aisément les parois alvéolaires pour se dissoudre dans le sang. Il passe les barrières du cerveau et du placenta.

Le CO a 220 fois plus d'affinité avec l'hémoglobine que l'oxygène donc il va être quasiment intégralement assimilé et "prendra la place" de l'oxygène.

En fonction de l'exposition, les conséquences sont des manifestations neurologiques, dont les premiers signes sont des maux de têtes et malaises. Une exposition prolongée peut conduire au décès.

Domaines d'application identifiés*

Tous secteurs d'activité avec utilisation de ces chariots automoteurs, qu'il s'agisse d'engins appartenant à l'entreprise ou d'un parc locatif courte ou longue durée.

Les zones de circulation ou de manœuvre réduites en volume ou confinées seront particulièrement à risque.

Pour la prévention

- Remplacer les chariots automoteurs à gaz par des chariots électriques.
- Identifier les zones d'utilisation présentant un risque majoré (espaces réduits et confinés), privilégier les espaces aérés et ventilés. Possibilité de doter les zones identifiées de détecteur de CO à usage industriel.
- Évaluer les risques et notamment les modalités de suivi du parc machine : questionner l'entretien régulier de la carburation.
- Planifier les entretiens et réaliser le suivi des actions correctives.
- Mettre à disposition des détecteurs portatifs en cas de doute.
- Faire contrôler tout chariot présentant des signes de dérèglement.

Pour aller plus loin

[Pour prévenir une intoxication au monoxyde de carbone... attention aux chariots élévateurs!](#) - Santé & services sociaux Québec, 2010

Vous vous questionnez sur une situation potentiellement émergente dans votre entreprise ? Nous vous invitons à vous rapprocher de nous pour vous accompagner : [cliquez ici](#)

* liste non exhaustive